

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2017

---

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par  
Mme Braun-Pivet, rapporteure

-----

### ARTICLE 19

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« se met en conformité avec les dispositions de cet article »,

les mots :

« met fin à cette situation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.